

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 16/02/2015

Réception par le Prefet : 16/02/2015

Publication : 20/02/2015



Conseil Général  
**Haut-Rhin**  
Extrait des délibérations  
de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

Séance du vendredi 13 février 2015

N°CP 2015-22-2

**CONTRAT DE PROJETS ETAT/REGION 2007/2013  
RENOVATION/RESTRUCTURATION DU BÂTIMENT C  
DE LA CITE UNIVERSITAIRE DE MULHOUSE**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU l'article L1612-1 du code général des Collectivités territoriales relatif à l'adoption et l'exécution des budgets,
- VU la délibération du Conseil Général n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2014-6-1-1 du 4 décembre 2014 relative à l'exécution anticipée du Budget 2015,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide d'allouer au Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de STRASBOURG une subvention d'investissement maximale de 600 000 € pour l'opération de rénovation/restructuration du Bâtiment C de la Cité Universitaire de MULHOUSE, inscrite au Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013,
- Autorise le prélèvement des crédits correspondants sur le programme F225 - Enseignement Supérieur et Recherche - chapitre 204 - fonction 23 - nature 2041782 du budget départemental,
- Approuve la convention de financement y afférente jointe à la présente délibération et autorise le Président du Conseil Général à la signer.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions